

rapport confidentiel sera publié ou non de façon que la Chambre et le public puissent en prendre connaissance?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'ignore tout de ce rapport, mais je demanderai au ministre intéressé d'enquêter et de répondre à mon collègue.

M. l'Orateur: A l'ordre. La période réservée aux questions est presque terminée, mais la présidence donnera la parole au député de Saint-Jean-Lancaster pour une dernière question.

* * *

LES TRANSPORTS

L'UTILISATION MAXIMALE DES PORTS DE L'EST POUR L'ENVOI DES CÉRÉALES

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports que j'avais déjà essayé de poser tout à l'heure. Le ministre se renseignerait-il pour voir si l'on utilise au maximum les ports de l'Est pour l'exportation des céréales? Nous savons tous que le Saint-Laurent est gelé, mais il paraîtrait qu'on n'utilise pas pleinement le port de Saint-Jean et ses installations d'entreposage des céréales.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de me renseigner. Je crois que de manière générale, on a constaté une augmentation de l'utilisation du port ces dernières années, et je ferai mon possible pour que cette expansion se poursuive.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de Winnipeg-Nord-Centre invoque-t-il le Règlement?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur l'Orateur. Avant que nous n'abordions le débat d'aujourd'hui, j'aimerais signaler que nous ne proposons pas de modifier les limites de temps prévues au paragraphe (13) de l'article 58 du Règlement. Toutefois, les leaders des quatre partis se sont mis d'accord pour qu'on n'accorde de temps supplémentaire à personne aujourd'hui.

M. l'Orateur: Autrement dit, il y a une directive unanime selon laquelle la présidence ne doit pas accorder de temps supplémentaire à un député même si ce dernier demande le consentement unanime de la Chambre.

M. Baldwin: Quiconque ose le faire devrait être pénalisé.

M. l'Orateur: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

• (1200)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE PRÉSUMÉ ÉCHEC DES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT DEVANT LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour l'échec désastreux de ses programmes de développement régional à enregistrer des progrès dans la suppression des disparités régionales et, notamment, blâme le gouvernement pour le manque d'organisation ou de stratégie de ses programmes, pour avoir compté uniquement sur la distribution de subventions à des corporations privées, dont la plupart appartiennent à des intérêts étrangers, pour la politique insensée qui consiste à déplacer le chômage en subventionnant des établissements dans une région tandis que des établissements semblables ferment leurs portes ailleurs, et pour le gaspillage considérable de deniers publics sans résultats appréciables dans le domaine de l'emploi et du développement économique des régions défavorisées du Canada.

—Monsieur l'Orateur, afin que la situation soit bien claire, je tiens à préciser dès maintenant que mes collègues et moi-même nous rendons compte que le problème des inégalités régionales est un problème très difficile. En fait, c'est un problème universel. Dans presque tous les pays que je connaisse un tant soit peu, il y a des inégalités entre les régions, et on s'est heurté à des difficultés considérables pour les éliminer.

Je tiens à souligner également, pour éviter tout malentendu, que mes collègues et moi-même ne mettons pas en doute la sincérité du ministre compétent en la matière ni son réel désir d'atteindre aux objectifs que son ministère est censé poursuivre. Je ne blâme ni le ministre ni son ministère de n'avoir pas su accomplir de miracles. Ce dont je me plains, c'est du fouillis dans lequel se trouve le ministère actuellement, des programmes qui se sont révélés jusqu'à présent à peu près sans valeur et des centaines de millions de dollars qui ont été versés à de grosses sociétés sans beaucoup de résultat en termes d'emplois ou d'améliorations dans la situation des régions défavorisées au pays. On ne lui en veut pas de n'avoir pas pu reculer les montagnes ou de ne pas avoir réalisé en trois ans ce qui devrait se faire en 15 ans. Il est indéniable cependant que rien dans les projets et programmes du ministère ne laisse entrevoir une stratégie industrielle et économique de réelle valeur ou un plan quelconque propre à aider les régions défavorisées. Tout ce qui nous est donné de voir, c'est un ministère qui dispose de fonds considérables et dont les hauts fonctionnaires attendent plus ou moins passivement les demandes des grandes sociétés sur la foi desquelles ils accordent leurs subventions. J'y reviendrai tout à l'heure.

On peut citer, à la défense du ministre et de son ministère, des circonstances atténuantes. Je sais fort bien, par exemple, que les plans du ministre étaient au départ voués à l'échec le plus total à cause des grandes lignes de la politique économique du gouvernement. Dès l'instant où le premier ministre (M. Trudeau) et ses conseillers étaient prêts à créer un chômage massif au pays, où ils étaient prêts à ralentir l'économie et à bloquer les fonds dans les différents domaines qui auraient pu stimuler les affaires, le pauvre ministre et son ministère étaient voués à la faillite, puisqu'il était bien évident que la déflation de façon générale allait jouer contre les régions défavorisées beaucoup plus que contre les autres parties du pays. Il saute aux yeux également que ce que le gouvernement donne d'une main, il le retire de l'autre, et que le ministre et son ministère ont les mains liées par la politique cruelle, dépassée, impitoyable et stupide que suit le gouvernement dans l'ensemble.